



Assemblée générale

Distr. générale
5 décembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 71 a) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire d'urgence fournie par les organismes
des Nations Unies**

Lettre datée du 30 novembre 2007, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une note concernant les conclusions du Groupe consultatif pour le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires à l'issue de sa session tenue à Genève les 25 et 26 octobre 2007 (voir annexe).

Le Groupe consultatif a été créé en application de la résolution 60/124 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 2005, afin de conseiller le Secrétaire général sur l'utilisation et l'impact du Fonds.

La note contient un récapitulatif des principaux points soulevés pendant la session sur le plan de la gestion du Fonds et sur celui de son incidence sur l'action humanitaire sur le terrain. J'appelle votre attention sur la recommandation du Groupe consultatif tendant à ce que l'on mette l'accent sur la mobilisation des donateurs et l'obtention de nouveaux engagements financiers pluriannuels afin d'atteindre l'objectif de 500 millions de dollars d'ici à 2008. Le Groupe consultatif a souligné que les États Membres, en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, devaient redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif. Je souscris pleinement à cette recommandation et engage les États Membres à verser des contributions généreuses.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des États Membres, avant la conférence de haut niveau consacrée au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, qui se tiendra à New York le 13 décembre 2007.

(Signé) **Ban Ki-moon**



Annexe

Note du Groupe consultatif pour le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires sur les travaux de sa quatrième session, tenue à Genève les 25 et 26 octobre 2007

Par sa résolution 60/124, en date du 15 décembre 2005, l'Assemblée générale a créé le Groupe consultatif et l'a chargé de conseiller le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, sur l'utilisation et l'impact du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. À sa quatrième session tenue à Genève les 25 et 26 octobre, le Groupe consultatif a fait le point des questions administratives et financières et de celles relatives au programme ainsi que des problèmes restés en suspens depuis sa session précédente en mai 2007. Il a examiné le cadre de référence de l'évaluation à laquelle le Fonds sera soumis à l'issue de ses deux premières années d'existence et s'est penché sur de nombreuses questions touchant les délais et l'adéquation des allocations de fonds, l'exécution des activités, les mécanismes de responsabilisation et la transparence.

Comme suite aux questions exposées dans la note consacrée aux travaux de sa troisième session, le Groupe consultatif a formulé les observations et conclusions suivantes, en se fondant sur un exposé fait par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires en sa qualité d'administrateur du Fonds et sur des discussions tenues avec les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire basés au Tchad et en Côte d'Ivoire et le chef de l'antenne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en République démocratique du Congo. Le Groupe a également pris part à une visioconférence avec le Bureau du Contrôleur à New York et à un échange de vues avec des représentants du Comité permanent interorganisations à Genève.

1. Le Groupe consultatif a pris note des ressources versées au Fonds, a jugé le nombre de donateurs encourageant et a estimé que cela laissait bien augurer d'une intensification de l'implication des différentes parties prenantes à l'échelon mondial. Il a également bien accueilli l'initiative du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires tendant à augmenter encore le nombre de donateurs en faisant appel au secteur privé. Il faudrait redoubler d'efforts en vue d'inciter les donateurs à verser des contributions plus élevées et à annoncer de nouveaux plans de versement pluriannuel afin d'atteindre l'objectif de 500 millions de dollars d'ici à 2008 et de garantir la viabilité financière du Fonds. Le Groupe consultatif a recommandé que le Secrétaire général engage les États Membres, en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, à redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif d'ici à 2008¹.

2. Le Groupe consultatif s'est de nouveau intéressé à l'utilisation qui était faite des mécanismes de prêt et de don et pris note du montant de 311 millions de dollars alloué en 2007 au moyen de la composante consacrée aux interventions rapides et de

¹ L'objectif de financement de 500 millions de dollars comprend 50 millions de dollars au titre du mécanisme de prêt institué par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/134 du 14 décembre 2006.

celle réservée aux interventions d'urgence insuffisamment financées. Les membres du Groupe ont accueilli favorablement les nouvelles directives relatives aux critères concernant la survie des populations et la contribution ainsi apportée à la prévisibilité, la transparence et l'efficacité du Fonds et ont proposé que l'on fasse preuve du même souci de clarté dans le cas des allocations destinées aux crises insuffisamment financées ou négligées. Il serait également utile de disposer d'un outil de classement des crises en fonction de la gravité dans le cadre de la composante consacrée aux interventions rapides. Le Groupe consultatif a évoqué la possibilité de recourir au Fonds en cas de pandémie se propageant soudainement et a décidé d'examiner la question plus avant à sa prochaine session. Il a également conseillé d'éviter de débloquent des fonds dans le cas de crises qui sont le fruit de problèmes structurels existant de longue date, c'est-à-dire des problèmes de développement, car cela nuirait au financement des activités humanitaires. Il a recommandé que l'on débloquent des fonds, en dernier recours, aux fins des premières évaluations des besoins ou des nouvelles évaluations faites avant la présentation d'une demande multisectorielle.

3. Le Groupe consultatif a examiné comment le Fonds était utilisé pour répondre aux besoins immédiats couverts par les appels éclairs. En moyenne, les contributions versées par les donateurs au Fonds ont servi à financer près de la moitié des ressources qui ont été mobilisées dans le cadre de 13 des 14 appels éclairs lancés en 2007. Cela a permis aux partenaires opérationnels d'intensifier rapidement leurs interventions, mais le Groupe consultatif a insisté pour que des directives soient mises au point afin que l'on définisse clairement comment les demandes adressées au Fonds s'articulent par rapport aux appels éclairs et éviter que le Fonds ne se substitue aux appels, l'objectif étant d'utiliser au mieux les ressources du Fonds.

4. Le Groupe consultatif a pris note d'exemples dans lesquels les procédures de demande de financement mises en place par le Fonds avaient permis de renforcer les capacités des partenaires et facilité une participation accrue aux dispositifs de coordination. Le Fonds a donné les moyens aux coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire de répondre rapidement à des besoins cruciaux soudains, mais l'on n'est pas encore parvenu à mettre en place un mécanisme bien hiérarchisé fondé sur les besoins et non sur les mandats des partenaires opérationnels. À cet égard, on devrait insister davantage sur le renforcement des mécanismes de coordination de l'action humanitaire et la participation active de tous les partenaires, notamment les organisations non gouvernementales locales et internationales et les partenaires gouvernementaux. L'on a recommandé d'envisager d'allouer des fonds à des organisations non gouvernementales nationales lorsqu'il semblait possible de le faire au niveau du programme et non des projets. Cela permettrait de mieux articuler les besoins, les priorités, les rôles et responsabilités et de tenir compte de tous les aspects dans le cadre des demandes présentées au Fonds. Le Groupe consultatif a accueilli favorablement la décision prise par le secrétariat du Fonds de créer un groupe des partenariats avec le Fonds, qui se compose des organismes des Nations Unies et de représentants d'organisations non gouvernementales, et attend ses recommandations avec intérêt.

5. Le Groupe consultatif a signalé qu'il fallait poursuivre les efforts sur le terrain afin de veiller à ce que les besoins prioritaires qui sont recensés et financés soient fondés sur des évaluations récentes et approfondies. Il serait bon d'affiner les cadres

d'analyse et les outils d'évaluation des besoins et de les utiliser plus systématiquement en cas de crise afin de fonder la prise de décisions sur des éléments plus solides. Les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire devraient également attacher une plus grande importance à la planification en prévision des catastrophes afin de recenser les lacunes dans les domaines cruciaux et de veiller au bon déploiement des ressources. Dans les pays dans lesquels les fonds sont mis en commun, il faudrait accorder une plus grande attention à la coordination des mécanismes et des allocations afin d'utiliser au mieux les moyens existants.

6. Le Fonds a été utilisé dans une bonne cinquantaine de pays et le Groupe consultatif a engagé le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires à veiller davantage à ce que les éléments de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et de la réforme des activités humanitaires soient bien compris et fermement incorporés dans les activités menées sur le plan local, notamment dans les pays exposés aux catastrophes dans lesquels les activités sont dirigées par un coordonnateur résident. Le Groupe a noté que le Fonds pouvait jouer un rôle incitatif dans trois domaines de réforme : les interventions humanitaires, les politiques d'exécution suivies par les organismes des Nations Unies dans les pays, et l'administration et la prise de décisions.

7. Le Groupe consultatif a examiné les coûts administratifs du Fonds et constaté avec satisfaction que les dépenses du secrétariat étaient financées au moyen de la retenue de 3 % opérée par le Secrétariat de l'Organisation au titre du remboursement des dépenses d'appui aux programmes. Le Groupe a accueilli favorablement l'ajout de sept postes au secrétariat du Fonds mais a estimé qu'il faudrait encore étoffer les effectifs si l'on voulait que le Fonds soit bien géré. Il a pris note des mesures prises pour harmoniser la présentation de l'information financière entre les entités des Nations Unies et a demandé un complément d'information concernant le rapport qui sera présenté à la Cinquième Commission sur la réforme de l'administration des fonds d'affectation spéciale.

8. Le Groupe consultatif a pris note des préoccupations exprimées par les programmes, fonds et organismes des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations (les organismes participants) au sujet des coûts de transaction élevés du Fonds, lesquelles s'expliquent par les différences entre les régimes juridiques et administratifs du Fonds et des organismes participants, de la lourdeur des procédures de financement des projets et de la lenteur avec laquelle les ressources sont acheminées sur le terrain par les organismes participants en raison des limitations du système. Les membres du Groupe ont demandé aux organismes participants de leur donner des exemples concernant les coûts de transaction. Le Groupe a également prié le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires d'encourager les membres du Comité permanent interorganisations à expliquer plus clairement la composition des coûts entrant dans les frais d'appui aux programmes, qui représentent actuellement 7 %, afin de tendre vers plus de transparence.

9. Le Groupe consultatif a insisté pour que l'on mette rapidement la dernière main au mémorandum d'accord général afin d'accélérer le décaissement des fonds et a noté qu'il avait fallu beaucoup de temps pour mettre ce mécanisme en place. Dans le cadre de l'évaluation du fonctionnement du Fonds à l'issue de ses deux premières années d'existence, il a demandé que l'on procède à une analyse par échantillonnage en termes de flux financiers en vue de mieux cerner les retards

rencontrés au stade du versement des fonds aux bénéficiaires. Cela devrait être complété par une série d'évaluations à chaud de la performance du Fonds.

10. Le Groupe consultatif a constaté que les questions de l'accès direct au Fonds et de la lourdeur des procédures régissant les accords secondaires et les mécanismes de versement des organismes participants continuaient de préoccuper les organisations non gouvernementales. Des membres du Groupe ont recommandé de renforcer les relations et les flux financiers entre le Fonds et les moyens mis en commun au niveau des pays, tels que les fonds d'intervention pour les urgences humanitaires, afin de veiller à ce que les organisations non gouvernementales puissent financer leurs activités. Le Groupe consultatif a prié le Secrétaire général d'œuvrer à l'amélioration des accords de partenariat conclus par les organismes participants, dans le cadre de la rationalisation des accords secondaires et des procédures d'approbation préalable appliqués aux organisations non gouvernementales.

11. Le Groupe consultatif a examiné les avantages et les inconvénients des allocations axées sur les projets. Il a prié le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires de collaborer avec les responsables du Comité permanent interorganisations en vue d'harmoniser les mécanismes de présentation de l'information et de créer un système de gestion de l'information au niveau des pays, l'idée étant de faciliter l'établissement de rapports systématiques axés sur les produits, ce qui serait conforme au principe de l'unité dans l'action. Ce système permettrait aux organismes participants de mieux rendre compte aux coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire et à l'administrateur du Fonds de l'exécution et de l'impact obtenu et, partant, de mieux cibler les allocations en fonction des programmes.

12. Parallèlement à l'amélioration des systèmes de communication et de gestion de l'information, il faudrait mettre au point des mécanismes de responsabilisation qui permettent aux coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire de surveiller l'utilisation qui est faite des ressources du Fonds. Le fait que les ressources transitent par le siège des organismes avant de parvenir aux bureaux locaux limite la capacité des coordonnateurs d'organiser le suivi des décisions de financement prises à l'échelon des pays. Le Groupe a prié le Secrétaire général d'examiner la possibilité d'étoffer les mécanismes de responsabilisation à l'échelon local en renforçant le rôle joué par les coordonnateurs résidents dans la programmation commune. Le Groupe a souligné à quel point il était important de renforcer le rôle des coordonnateurs résidents et s'est félicité de l'appui apporté par le Comité permanent interorganisations à la révision du mandat des coordonnateurs afin de tenir compte des responsabilités qu'ils exercent au regard des instruments de financement des interventions humanitaires, notamment le Fonds.

13. Le Groupe consultatif a souhaité que l'on mette la dernière main au cadre de résultats axé sur les produits et au mécanisme de responsabilisation et que l'on redouble d'efforts afin de créer, d'ici à 2008, un mécanisme harmonisé de communication de l'information et de suivi qui mette l'accent sur les produits et les réalisations. Des membres du Groupe ont demandé que le secrétariat du Fonds continue à simplifier et rationaliser les procédures administratives.

14. Le Groupe consultatif a examiné le cadre de référence de l'évaluation à laquelle le Fonds sera soumis à l'issue de ses deux premières années d'existence et a estimé que l'évaluation devait servir à mesurer jusqu'à quel point le Fonds avait

permis de mobiliser des ressources supplémentaires pour les interventions humanitaires ainsi que les possibilités de gagner de nouveaux donateurs à la cause du Fonds et, partant, d'élargir le sentiment de responsabilité des donateurs vis-à-vis du Fonds. Les membres du Groupe ont également estimé qu'il serait bon d'évaluer les activités financées au moyen de la composante consacrée aux interventions rapides et de celle réservée aux interventions d'urgence insuffisamment financées afin de déterminer s'il y a réellement une différence entre les deux et de revoir la répartition des ressources entre l'une et l'autre. L'évaluation devrait également porter sur la viabilité des activités financées par le Fonds, l'ampleur du financement consenti aux interventions régionales, le bien-fondé du mécanisme de prêt et la possibilité d'obtenir le remboursement des dons dans les cas où les organismes bénéficiaires parviennent par la suite à financer intégralement leurs activités. Tout au long des deux années d'existence du Fonds, il y a eu une évolution des besoins sectoriels et géographiques et l'évaluation devrait servir à analyser les tendances qui se dessinent et les conséquences sur les opérations et la gestion du Fonds. Le Groupe a estimé qu'il fallait informer tous les donateurs aussi bien de l'état d'avancement de l'évaluation que des opérations du Fonds.

15. Le Groupe consultatif a décidé de renouveler un tiers de ses membres à l'issue de sa prochaine session en mai 2008. Il a été décidé que le Secrétaire général aurait toute latitude pour examiner le bien-fondé du mandat, de la composition et des travaux du Groupe.
